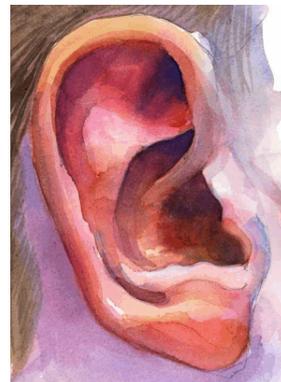


N° 89-628-X 2009012
ISSN 1915-0474
ISBN 978-1-100-90749-9

Feuillelet d'information

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006

Faits sur les limitations auditives



Division de la statistique sociale et autochtone
Immeuble Jean Talon, 7^e étage, 170 promenade Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A 0T6

 Statistique
Canada Statistics
Canada

Canada



Faits sur les limitations auditives

N° 1

Statistique Canada – N° 89-628-X au catalogue

ISSN : 1915-0474
ISBN : 978-1-100-90749-9

par Shannon Brennan, Irene Gombac, Melissa Sleightholm

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) est une enquête nationale financée par Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) et réalisée par Statistique Canada. Elle a été conçue afin de recueillir des renseignements sur les adultes et les enfants qui ont une limitation d'activité, c'est-à-dire dont les activités quotidiennes sont limitées à cause d'un état ou d'un problème de santé.

Le feuillet de renseignements que voici présente le profil des Canadiens âgés de 15 ans et plus ayant déclaré avoir une limitation auditive. Il est important de constater que cela inclut les personnes qui sont complètement sourdes, devenues sourdes¹, malentendantes ou qui ont une déficience auditive partielle. Dans ce feuillet de renseignements, les aspects suivants sont abordés, à savoir les études, l'emploi, l'utilisation d'un ordinateur, de même que les aides et appareils spécialisés pour les personnes ayant une limitation auditive.

Il convient de souligner que, même si le feuillet de renseignements porte essentiellement sur les personnes ayant des limitations auditives, la majeure partie de la population ayant une limitation auditive a au moins une autre limitation et il faut en tenir compte au moment d'interpréter les résultats puisqu'on ne peut isoler seulement les effets des problèmes d'audition.

Pour en savoir plus, veuillez consulter l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006 : Rapport technique et méthodologique (voir 89-628-XIF 2007001).

Données démographiques

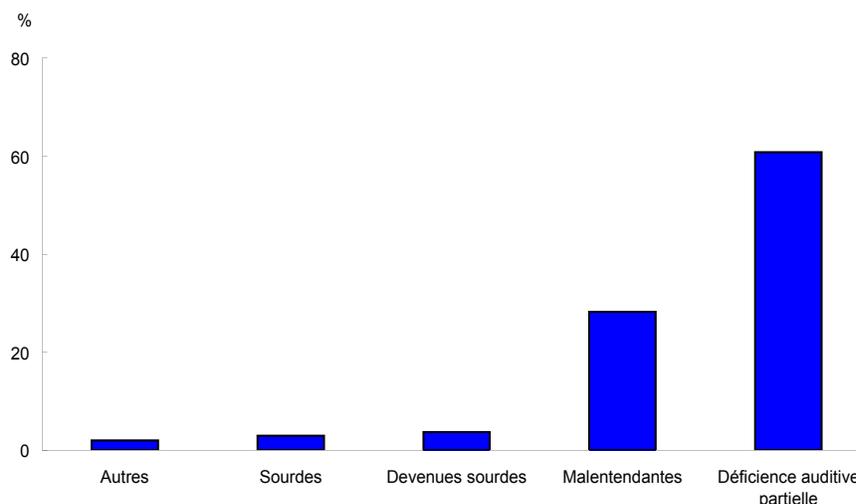
La plupart des personnes ont déclaré avoir des limitations auditives légères

En 2006, 1 266 120 (5,0 %) Canadiens âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir une limitation auditive. Plus de huit limitations auditives sur dix (83,2 %) étaient de nature légère, tandis que les autres, soit 16,8 %, étaient classées comme étant sévères (pour en savoir plus sur la sévérité et son calcul, veuillez consulter l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 : Rapport technique et méthodologique 89-628-XIF). La majorité des personnes ayant une limitation auditive ont dit avoir une déficience auditive partielle (60,8 %; voir le graphique 1).

Des problèmes de mobilité, d'agilité et de la douleur accompagnent souvent les limitations auditives

Parmi toutes les personnes qui ont dit avoir une limitation auditive, 13,0 % (164 540) ont mentionné qu'il s'agissait de leur seule déficience,

Graphique 1
Proportion des personnes selon le type de limitation auditive, 2006

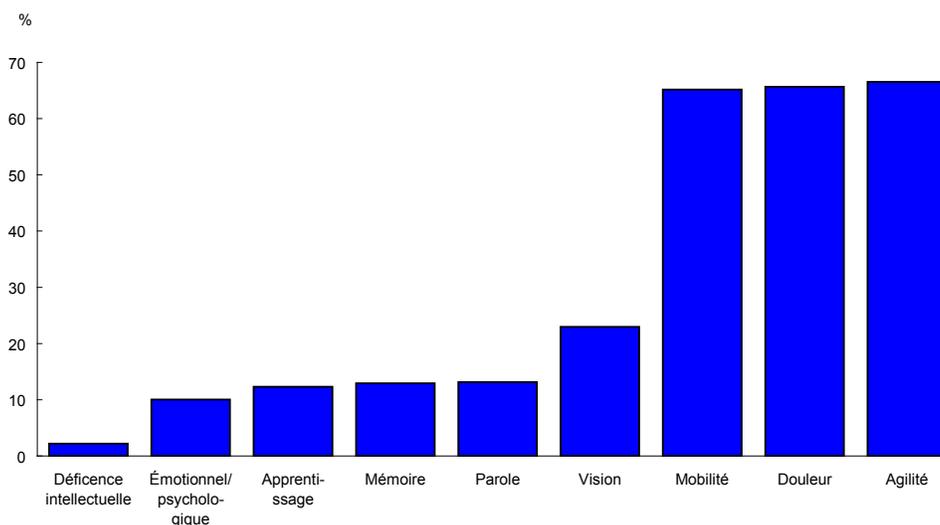


Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006

1. Une personne sourde est née sourde et une personne devenue sourde l'est devenue après sa naissance.

tandis que les autres, soit 87,0 %, ont précisé avoir un problème d'audition et au moins une autre limitation. Des problèmes de mobilité, d'agilité et de la douleur accompagnaient le plus souvent les problèmes d'audition (voir le graphique 2).

Graphique 2
Proportion de personnes ayant des problèmes d'audition et d'autres limitations,
2006



Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006.

Les probabilités d'avoir une limitation auditive augmentent avec l'âge

Les taux de limitation auditive étaient assez faibles chez les groupes moins âgés, mais ils augmentaient de façon constante avec l'âge, à partir du groupe de 35 à 44 ans, les personnes âgées de 75 ans et plus affichant le taux le plus élevé, soit 25,9 % (voir le tableau 1).

Tableau 1
Taux de limitation auditive selon l'âge, 2006

Groupe d'âge	Total de la population canadienne	Population ayant des limitations auditives	Taux de limitation auditive
	nombre		pourcentage
Total - âgés de 15 ans et plus	25 422 280	1 266 120	5,0
15 à 24 ans	4 147 070	21 810	0,5
25 à 34 ans	3 942 260	27 070	0,7
35 à 44 ans	4 747 620	71 800	1,5
45 à 54 ans	4 912 800	179 020	3,6
55 à 64 ans	3 623 390	231 130	6,4
65 à 74 ans	2 239 630	265 740	11,9
75 ans et plus	1 809 500	469 560	25,9

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006.

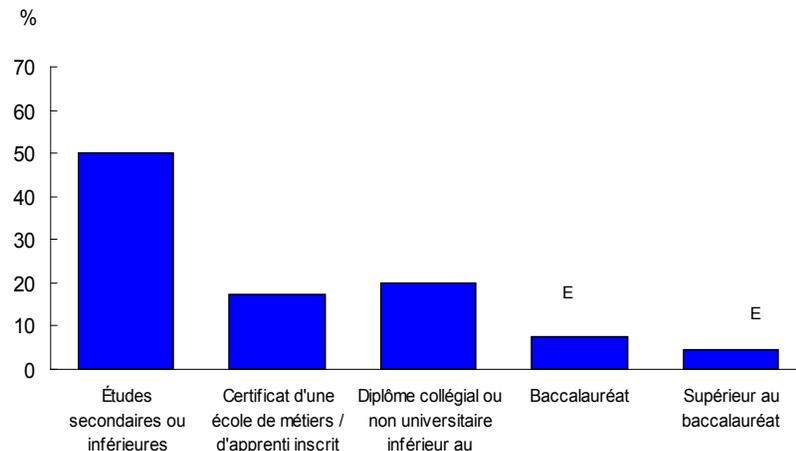
Les études

En 2006, 4,3 % (22 740) des personnes âgées de 15 à 64 ans ayant une limitation auditive fréquentaient une école et plus de six sur dix d'entre elles (67,2 %) étaient inscrites à plein temps. Sur les 22 740 personnes qui fréquentaient une école en avril 2006, plus de la moitié (53,0 %) était âgée de 15 à 24 ans.

Le niveau de scolarité le plus élevé

En 2006, plus de la moitié (50,2 %) des personnes ayant un problème d'audition ont dit que leur niveau de scolarité le plus élevé était un diplôme d'études secondaires ou plus bas. La moitié restante a mentionné divers niveaux de scolarité : 20,1 % avaient un diplôme ou un grade d'études collégiales inférieur au baccalauréat; 17,5 % avaient un certificat d'apprenti ou d'une école de métiers; 7,5^E % avaient un baccalauréat (voir le graphique 3).

Graphique 3
Niveau de scolarité le plus élevé, 2006



Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006.

L'état a une incidence sur les études

Les données démontrent que le fait d'avoir une limitation auditive peut influencer de bien des façons sur les études d'une personne. Parmi celles qui avaient une limitation auditive avant d'avoir terminé leur formation scolaire, plus du tiers (39,8 %) a déclaré que son état avait influé sur son choix de cours ou de carrière, tandis que plus d'une personne sur quatre (28,2 %) a mentionné être retournée aux études pour se recycler. Les autres répercussions courantes comprennent la durée plus longue des études et le fait de devoir suivre moins de cours à la fois (voir le tableau 2).

Tableau 2
Répercussions déclarées sur les études, personnes âgées de 15 à 64 ans, 2006

Répercussions sur les études	%
Choix de cours	39,8
Retour aux études pour se recycler	28,2
Études plus longues	24,9
Moins de cours à la fois	22,1
Interruption des études pendant de longues périodes	17,8
Changement de domaine d'études	17,8
École ou classe spécialisée	15,3
Frais de scolarité supplémentaires	12,5
Changement d'école	12,6

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006.

^E à utiliser avec prudence

Outre les répercussions susmentionnées, une personne sur cinq (20,3 %) ayant un problème d'audition a dit avoir mis fin à sa formation scolaire en raison de son état. Les personnes ayant des limitations auditives sévères étaient plus de deux fois plus susceptibles que celles ayant des limitations auditives légères de mentionner qu'elles avaient cessé leur formation scolaire (43,5^E % contre 16,8 %).

L'emploi

En 2006, parmi les personnes ayant des limitations auditives et étant âgées de 15 à 64 ans, 47,3 % ont déclaré être occupées, 23,4 % ont dit être inactives et 5,1^E % ont mentionné être en chômage. Près du quart (23,3 %) des personnes âgées de 15 à 64 ans et ayant une limitation auditive ont déclaré être à la retraite.

Les personnes occupées

L'état limite la quantité de travail

Près du tiers (33,2 %) des personnes occupées ayant une déficience auditive ont dit que leur état restreignait la quantité ou le genre de travail qu'elles pouvaient faire et de nombreuses personnes ayant une déficience auditive ont dit avoir besoin que leurs tâches soient modifiées pour pouvoir travailler. Ces modifications comprenaient l'ajustement et la réduction des heures de travail (12,1 %), de même que la restructuration des tâches (10,6 %). Parmi les personnes qui ont fait part de ces besoins, leurs heures étaient modifiées dans 74,0 % des cas et leurs tâches étaient restructurées dans 53,4 % des cas.

De la difficulté à avancer en raison des limitations

Près du tiers (32,3 %) des personnes ayant une limitation auditive et qui étaient occupées croyaient qu'il leur était difficile de progresser au travail ou de changer d'emploi en raison de leur état. Les personnes ayant des limitations auditives sévères étaient deux fois plus portées à signaler ce genre de difficulté que celles ayant des limitations auditives légères (63,0 % contre 29,6 %). Quelle que soit la sévérité, plus d'une personne sur cinq (22,3 %) a attribué sa difficulté à avancer à la limitation du nombre d'heures qu'elle pouvait travailler.

La discrimination en milieu de travail

Outre la difficulté liée à l'avancement, une petite proportion de personnes ayant des limitations auditives et étant occupées ont dit avoir été victimes de discrimination en milieu de travail. En 2006, 6,5^E % des personnes ayant un problème d'audition ont mentionné qu'au cours des cinq années précédentes, elles croyaient qu'on leur avait refusé un emploi, tandis que 3,0 % ont dit croire qu'on leur avait refusé une promotion en raison de leur état.

Les personnes en chômage

Les chômeurs étaient plus susceptibles de se voir limiter la quantité de travail

En 2006, environ 25 800 personnes (5,1^E %) ayant des limitations auditives et âgées de 15 à 64 ans ont signalé être en chômage, ce qui représente un taux de chômage de 10,4 %. De ce groupe, plus de la moitié (50,8^E %) a indiqué que son état influait sur sa capacité de chercher du travail. En outre, les personnes en chômage étaient bien plus susceptibles (70,0 %) que celles qui étaient occupées (33,2 %) de dire que la quantité ou le genre de travail qu'elles pouvaient faire était limité.

^E à utiliser avec prudence

Près de la moitié des chômeurs ont déclaré que leur employeur précédent n'était pas au courant de leur limitation

Les chômeurs étaient plus de deux fois plus susceptibles que les personnes occupées de déclarer que leur employeur n'était pas au courant de leur problème d'audition. Près de la moitié (46,1^E %) des personnes en chômage ont dit que leur employeur précédent n'était pas au courant de leur limitation auditive, tandis que 22,4 % des personnes occupées ont dit que leur employeur actuel n'était pas au courant de leur problème d'audition.

Les inactifs

Plus de la moitié des inactifs étaient complètement incapables de travailler

Environ 118 900 (23,4 %) personnes ayant une limitation auditive et âgées de 15 à 64 ans étaient inactives en 2006. De ce nombre, plus de la moitié (62,5 %) a déclaré être complètement incapable de travailler, alors que 29,0^E % ont mentionné que leur état influait sur leur capacité de chercher du travail. Par ailleurs, 62,0 % ont précisé que leur état restreignait la quantité de travail qu'ils pouvaient faire dans un emploi ou une entreprise.

Près de quatre départs à la retraite sur dix n'étaient pas volontaires

Plus de 118 500 personnes (23,3 %) ayant une limitation auditive et âgées de 15 à 64 ans ont dit être à la retraite en 2006. Dans ce groupe, près de quatre personnes sur dix (39,7 %) ont déclaré que leur départ à la retraite n'avait pas été volontaire. En outre, plus de la moitié (51,3 %) a précisé être complètement incapable de travailler en raison de son état.

Le bénévolat

Le tiers des personnes étaient bénévoles

En 2006, plus du tiers (37,3 %) des personnes ayant une limitation auditive et âgées de 15 à 64 ans ont fait du bénévolat. Les personnes occupées étaient plus portées à en faire (43,8 %) que les personnes inactives (20,5 %).

Les aides et appareils spécialisés

Les personnes ayant une limitation auditive sévère étaient plus susceptibles d'utiliser de la technologie d'aide

Dans l'ensemble, 19,0 % des personnes ayant problème d'audition utilisaient une aide ou un appareil spécialisé. Les personnes ayant des limitations auditives sévères étaient deux fois plus susceptibles d'utiliser des aides ou du matériel spécialisé (32,4 %) que celles ayant des limitations auditives légères (16,3 %).

L'aide auditive était l'appareil spécialisé le plus souvent utilisé

Les appareils spécialisés les plus fréquemment utilisés par les personnes ayant une limitation auditive étaient une prothèse auditive (79,7 %) et le téléphone à sonnerie réglable (35,5 %). Les autres aides couramment employées étaient l'ordinateur pour communiquer (13,1 %), le sous-titrage codé des émissions de télévision ou un décodeur (10,3 %) et l'alarme visuelle ou à vibrations (6,7 %) (voir le tableau 3).

^E à utiliser avec prudence

Tableau 3
Aides et appareils spécialisés employés par les personnes ayant une limitation auditive, 2006

Aide / appareil spécialisé	%
Prothèse auditive	79,7
Téléphone à sonnerie réglable	35,5
Ordinateur pour communiquer	13,1
Sous-titrage codé des émissions de télévision ou décodeur	10,3
Alarme visuelle ou à vibrations	6,7
Amplificateur	5,7
Autres appareils reliés au téléphone	5,7

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006.

Les personnes ayant des limitations auditives sévères étaient plus susceptibles de lire sur les lèvres ou d'employer le langage gestuel

Les personnes ayant une limitation auditive sévère étaient plus susceptibles de lire sur les lèvres (41,6 %) que celles ayant une limitation auditive légère (26,1 %). L'American Sign Language (ASL) était la forme de langage gestuel la plus couramment employée, par 49,8 % des personnes qui ont déclaré utiliser un langage gestuel.

Internet

Internet influe sur la communication et la qualité de vie

Dans l'ensemble, 68,6 % des personnes ayant une limitation auditive ont utilisé Internet au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête. Sur les personnes qui avaient

utilisé Internet, 43,2 % ont déclaré qu'Internet avait augmenté leur capacité de communiquer avec des personnes ayant une expérience et/ou des intérêts semblables. En outre, près de six personnes sur dix (59,6 %) ont dit qu'Internet avait amélioré la qualité de leur vie.

Cette fiche d'information a souligné les résultats clés de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 par rapport aux limitations auditives. Pour plus de renseignements sur ce sujet et sur autres publications de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006, s'il vous plaît consulter <http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?lang=fr&catno=89-628-X>.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6, par téléphone : 613-951-5979 ou par courriel à sasd-dssea@statcan.gc.ca.

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :
Service de renseignements 1-800-263-1136

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2009

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.